

Communiqué de Presse

Le 27 mars 2006,

Le nouveau bâtiment B de la mairie Accueille les Ermontois

Le bâtiment B de la mairie a fait peau neuve. Ce nouvel espace se veut fonctionnel et accueillant pour les administrés comme pour le personnel municipal tout en offrant une esthétique contemporaine.

Le projet d'extension de la mairie d'Ermont en vue de toujours mieux accueillir ses administrés s'est fini en mars. Pour vous renseigner auprès du personnel administratif des services municipaux des Sports, des Finances, de l'Aménagement et de l'Urbanisme et de l'Action Culturelle, désormais, les Ermontois doivent se rendre au sein du bâtiment B de la mairie.

Rappel

En mai dernier, l'ancien bâtiment B de la mairie disparaît sous les coups des bulldozers : le bâtiment est ainsi intégralement rasé pour laisser place à une architecture plus contemporaine. Le nouvel espace offre une surface de 1 697 m². Sa structure comporte trois niveaux : le sous-sol, le rez-de-chaussée et le 1^{er} étage. Cet espace regroupera trois salles de réunion, vingt bureaux plus fonctionnels que les anciens, un grand hall d'accueil au rez-de-chaussée, ce qui n'existait pas dans l'ancienne annexe, et deux locaux d'archives.

L'esthétique

Certes, le côté fonctionnel des lieux a été l'un des axes majeurs du projet mais il n'a pas pour autant pris le dessus sur l'esthétique. Une attention particulière a été donnée à l'intégration du bâtiment dans son environnement. Des baies vitrées ornent les façades de ce bâtiment B. Des pare-soleil coulissant protègent les bureaux. Une très belle intégration dans le parc de l'hôtel de ville.



Visite sur plan du bâtiment B de la mairie

Le rez-de-chaussée

- Deux salles de réunion. La première, la plus grande, accueille le conseil municipal et sert aussi de salle d'exposition, ouverte au public. La seconde est réservée aux services administratifs.

- Les bureaux des élus municipaux. Nouveauté, puisque les anciens locaux n'offraient pas assez de surface, désormais ils pourront vous y recevoir sur rendez-vous.

- Un ascenseur, permet l'accès à toutes personnes handicapées ou accompagnées d'enfants en bas âge.

- Le Service municipal des Sports. Ce service, à destination des administrés, œuvre toute l'année afin de mettre en place des activités sportives municipales.

Le premier étage

- Une troisième salle de réunion, réservée aux services administratifs.

- Le Service municipal des Finances, administrant la gestion des budgets et dépenses de la commune, n'accueille pas les administrés.

- Le Service municipal de l'Aménagement et de l'Urbanisme. Ce service traite les demandes d'autorisation d'occupation des sols (permis de construire, permis de démolir, autorisation de lotir, déclaration de travaux, certificat d'urbanisme...) ainsi que les déclarations d'ouverture de chantiers et d'achèvement des travaux. Il gère également les dossiers généraux tels que le Plan Local d'Urbanisme (PLU), la création des zones d'aménagement concerté, les opérations d'aménagement, leurs cahiers des charges, les acquisitions et cessions de parcelles bâties et non bâties, les expropriations. Il communique de même les informations cadastrales émanant des services départementaux.

- L'Action Culturelle est un service municipal qui élabore la programmation culturelle de la ville et organise et coordonne des manifestations en relation avec des associations culturelles et les services culturels de la ville.

Les heures d'ouverture

Du lundi au mercredi : 9 h-12 h & 14 h-17 h 30

Jeudi : 9 h-12 h

Vendredi : 9 h-12 h & 14 h-16 h 30

